

Province de Québec
Municipalité d'Amherst
MRC des Laurentides

Saint-Rémi d'Amherst, le 12 juillet 2010

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Amherst tenue le 12^e jour du mois de juillet 2010, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Denise Charlebois
Carole Martineau	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et directrice générale adjointe est aussi présente.

RÉFLEXION DU MOIS : Je ne crains pas la tempête, j'apprends à piloter mon navire.
(Antoine de Saint-Exupéry)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 12 juillet 2010

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 14 juin 2010 et de la séance extraordinaire du 23 juin 2010

Résolutions numéros 113-10 à 137-10
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de juin 2010

Chèques fournisseurs numéros 210399 à 210509 inclusivement pour un montant de 375 490,93 \$ et chèques salaires et rémunération du conseil numéros 6984 à 7098 pour un montant de 45 356,81 \$.
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
 - a) Révision du taux et conditions des permis de séjour pour roulettes
 - b) Gestion et octroi des contrats, politique de gestion contractuelle
 - c) GDG Environnement ltée, traitement des insectes piqueurs, lettre soulignant la satisfaction sur le traitement fait à ce jour
 - d) Ministère des Transports du Québec, informations concernant les travaux de réfection du pont Gaudias-Côté Ouest

- e) Cour municipale de Sainte-Agathe-des-Monts, adhésion des municipalités de Kiamika et de Notre-Dame-de-Pontmain
 - f) Résolution pour finaliser l'achat du camion & benne à déchets
 - g) Ratification d'un règlement de fonctionnement avec les associations
 - h) Suivi des dossiers d'infractions, résolution autorisant les procédures judiciaires dans les dossiers (0103-62-5759), (0105-99-5422), (0206-47-4546), (9708-83-4028)
 - i) Distribution des arbres et arbustes, dépôt du rapport d'activités préparé par Robert Geffroy, inspecteur adjoint
- 7- Sécurité publique
- a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
 - b) Agrandissement du poste d'incendie de Vendée
- 8- Voirie municipale
- 9- Hygiène du milieu
- 10- Urbanisme et mise en valeur du territoire
- a) Demande de dérogation mineure DM02-2010 déposée par M. Pascal Williams
 - b) Demande de dérogation mineure DM03-2010 déposée par Mme Ginette Martel
 - c) Demande de dérogation mineure DM04-2010 déposée par Bernard Richard, Lucie Nantel, Robert Ménard et Cécile Lemire
 - d) Demandes de permis de lotissement, contribution pour fins de parc
 - e) Demande pour l'installation d'un luminaire de rue
- 11- Loisirs et culture
- 12- Histoire et patrimoine
- 13- Affaire(s) nouvelle(s)
- 14- Période de question(s)
- 15- Levée de la séance

RÉS 138-10 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant le point suivant :

10- f) Nomination au CCU

Adoptée à la majorité.

RÉS 139-10 : PROCÈS-VERBAUX

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la secrétaire-trésorière adjointe soit exempte de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 juin 2010 et de la séance extraordinaire du 23 juin 2010, les membres du conseil les ayant reçus au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que les procès-verbaux du 14 juin et du 23 juin 2010 soient adoptés tels que rédigés.

Résolutions numéros 113-10 à 137-10 inclusivement.

Adoptée à la majorité.

RÉS 140-10 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUIN 2010

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil les déboursés du mois de juin 2010 : chèques fournisseurs numéros 210399 à 210509 inclusivement pour un montant de 375 490,93 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil numéros 6984 à 7098 pour un montant de 45 356,81 \$.

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à la majorité.

RÉS 141-10 : RÉFECTION DU PONT SUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE

Considérant que le Regroupement des membres propriétaires du chemin de la Montagne d'Amherst, qui projette la réfection de son pont, ne peut transiger directement avec le fournisseur de bois Goodfellow et demande à la municipalité de servir d'intermédiaire;

Considérant que le Regroupement s'engage à rembourser les coûts à la municipalité dès la réception de la facture;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la municipalité serve d'intermédiaire pour l'acquisition du bois auprès du fournisseur Goodfellow.

Adoptée à la majorité.

RÉVISION DU TAUX ET CONDITIONS DES PERMIS DE SÉJOUR DE ROULOTTES

Après étude, le conseil ne modifiera pas les taux et les conditions en vigueur pour les permis de séjour de roulottes mais la réglementation sera appliquée avec plus de rigueur. La collaboration des marchands et de l'Agence de Sécurité sera demandée.

GESTION ET OCTROI DES CONTRATS, POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

Le Projet de loi no 76 qui a été sanctionné le 1^{er} mars 2010 modifie diverses dispositions législatives concernant le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux. Le processus sera très exigeant et son non respect pourrait conduire à une destitution ou même à une réclamation personnelle autant des membres du conseil que des employés municipaux. Cette loi a déjà subi plusieurs modifications depuis son adoption et continue d'être réévaluée.

RÉS 142-10 : TRAITEMENT DES INSECTES PIQUEURS, SATISFACTION DE LA MUNICIPALITÉ

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil manifeste à GDG Environnement Itée sa satisfaction concernant le traitement des insectes piqueurs effectué à ce jour.

Adoptée à la majorité.

TRAVAUX DE RÉFECTION DU PONT GAUDIAS-CÔTÉ OUEST PAR LE MTQ

Le Ministère des Transports du Québec projette la réfection complète du pont Gaudias-Côté Ouest en septembre prochain. La municipalité et la population touchée seront avisées deux semaines à l'avance. Des dispositions devront être prises pour assurer les services d'urgence durant la réfection.

RÉS 143-10 : COUR MUNICIPALE COMMUNE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS, ADHÉSION DES MUNICIPALITÉS DE KIAMIKA ET DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN

ATTENDU QUE les municipalités de Kiamika et de Notre-Dame-de-Pontmain ont manifesté leur intention d'adhérer à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE l'entente ci-haut mentionnée oblige toutes les municipalités à autoriser cette adhésion par résolution de leur conseil municipal;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

QUE le conseil municipal d'Amherst accepte l'adhésion des municipalités de Kiamika et de Notre-Dame-de-Pontmain à l'entente concernant la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts.

Adoptée à la majorité.

RÉS 144-10 : CRÉDIT-BAIL FINANCEMENT D'UN CAMION FREIGHTLINER NEUF 2007 ET D'UNE BENNE À ORDURES RECONDITIONNÉE

Considérant que suite à une demande de soumissions pour le financement d'un camion Freightliner neuf 2007 muni d'une benne à ordures reconditionnée, une seule soumission a été retenue;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

DE confier ce financement au soumissionnaire choisi soit la Banque de Nouvelle-Écosse, 1002 rue Sherbrooke Ouest, Montréal, Québec. Le terme choisi pour ce financement est de 60 mois, avec un résiduel de 1,00 \$ plus taxes, au taux de 4,95 % fixe pour la durée du financement.

QUE le maire M. Bernard Lapointe et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Hélène Dion soient autorisés à signer les documents relatifs à ce financement pour et au nom de la Municipalité d'Amherst.

Adoptée à la majorité.

Province de Québec
Municipalité d'Amherst
MRC des Laurentides

RÉS 145-10 : RÈGLEMENT NUMÉRO 459-10

Ayant pour objet de déterminer les règles de fonctionnement
et d'attribution budgétaire aux organismes

ATTENDU QUE les dons et les subventions de la municipalité sont des argents publics;

ATTENDU l'importance de gérer avec un souci de transparence;

ATTENDU la volonté du conseil d'entretenir des relations d'affaires simples et efficaces;

ATTENDU QUE chaque organisme est redevable de l'argent public qui lui est attribué;

ATTENDU QU'UN avis de motion accompagné d'une dispense de lecture a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 14 juin 2010;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QUE, à ces causes, le conseil municipal d'Amherst ordonne ce qui suit, à savoir;

ATTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES

ARTICLE 1 : Toutes les demandes de subventions doivent être prévues au budget et présentées avant le 1^{er} novembre de chaque année pour le budget de l'année suivante.

ARTICLE 2 : Les attributions budgétaires de la municipalité devront être inscrites dans le bilan annuel de chaque association sous une rubrique particulière.

ARTICLE 3 : Un bilan financier annuel doit être envoyé au directeur général de la municipalité une fois l'an.

RÈGLES ADMINISTRATIVES

ARTICLE 4 : Tout organisme faisant affaire avec la municipalité devra être dûment constitué.

ARTICLE 5 : L'organisme devra faire parvenir, par résolution, le nom d'une seule personne pour la représenter auprès de la municipalité. Cette personne assurera les communications et le suivi des décisions entre la municipalité et l'organisme. Doit être inclus : le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, etc.

ARTICLE 6 : Toute demande d'organisme devra être faite par écrit et approuvée par résolution de son conseil d'administration.

ARTICLE 7 : La municipalité désigne le directeur général comme interlocuteur de la municipalité.

ARTICLE 8 : le présent règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : le 14 juin 2010

Adoption : le 12 juillet 2010

Publication : le 14 juillet 2010

Entrée en vigueur : le 14 juillet 2010

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-très. adj. et dga

RÉS 146-10 : INFRACTIONS AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX, MANDAT AUX PROCUREURS DUBÉ GUYOT INC.

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil mandate les procureurs Dubé Guyot Inc. pour entreprendre toutes procédures judiciaires requises dans les dossiers d'infractions suivants : Manon Gladu Richard Gautreau (0103-62-5759), Gestion François Drapeau Inc. (0105-99-5422), Stéphane Daunais, Linda Daunais, Dany Daunais (0206-47-4546) et Alain Phaneuf (9708-83-4028).

Adoptée à la majorité.

DISTRIBUTION D'ARBRES ET D'ARBUSTES, RAPPORT D'ACTIVITÉS

M. Robert Geffroy, inspecteur adjoint, a préparé un rapport d'activités sur la distribution des arbres et arbustes à être plantés dans la bande riveraine. Encore cette année, l'activité a été un succès.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de juin 2010, les pompiers sont intervenus sur 2 incendies majeurs et une désincarcération. Les premiers répondants sont intervenus à 6 reprises.

Un chemin temporaire permettant l'accès des services d'urgence au Domaine Lajeunesse a été aménagé à partir du chemin de Rockway Valley.

PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE VENDÉE

Une estimation des coûts au pied carré pour l'agrandissement du poste d'incendie de Vendée a été demandée à Construction Stéphane Dagenais.

INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉFECTION DE LA ROUTE 364 (CHEMIN ROCKWAY VALLEY)

Monsieur le maire transmet aux citoyens les dernières informations concernant le projet de réfection du chemin Rockway Valley dans Amherst et Huberdeau et plus précisément de l'assemblée extraordinaire tenue le 23 juin dernier.

RÉS 147-10 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE PASCAL WILLIAMS

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM 02-2010 déposée par M. Pascal Williams et concernant le 205 chemin Raoul-Duchesneau qui consiste à autoriser l'empiètement d'un garage privé de 88 cm dans la marge latérale.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de dérogation mineure DM02-2010 soit acceptée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 148-10 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE GINETTE MARTEL

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM 03-2010 déposée par Mme Ginette Martel et concernant le 1155 chemin du Lac-de-la-Sucrerie qui consiste à démolir un bâtiment et à le reconstruire au même endroit soit à 17,61 mètres de la ligne des hautes eaux.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la demande de dérogation mineure DM03-2010 soit acceptée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 149-10 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE BERNARD RICHARD, LUCIE NANTEL, ROBERT MÉNARD ET CÉCILE LEMIRE

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM 04-2010 déposée par Bernard Richard, Lucie Nantel, Robert Ménard et Cécile Lemire et concernant le 1739 et 1735 chemin des Rapides qui consiste à autoriser le déplacement d'une ligne latérale afin de régulariser une situation dérogatoire.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de dérogation mineure DM04-2010 soit acceptée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 150-10 : PROJET DE LOTISSEMENT LOTS 37-8, 37-9, 38A-12, 38D-2 DU RANG 8 ET 38C-2 DU RANG 9, CANTON D'ADDINGTON, CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC

Considérant qu'une demande de permis de lotissement pour les lots 37-8, 37-9, 38A-12, 38D-2 du rang 8 et 38C-2 du rang 9 du canton d'Addington a été présentée conformément au plan numéro 11417 déposé par Michel Ladouceur, a.g., le 2 juin 2010;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la Municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour les unités visées.

Adoptée à la majorité.

RÉS 151-10 : PROJET DE LOTISSEMENT LOTS 11-8 ET 12-7 RANG 7 SUD DU CANTON D'AMHERST

Considérant qu'une demande de permis de lotissement pour les lots 11-8 et 12-7 du rang 7 sud canton d'Amherst a été présentée conformément au plan 18009 déposé par Dany Maltais, a.g., le 22 juin 2010;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la Municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent représentant 4 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour les unités visées.

Adoptée à la majorité.

RÉS 152-10 : INSTALLATION D'UN LUMINAIRE DE RUE SUR LE CHEMIN BOILEAU

Considérant que cette demande a obtenu une recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

DE procéder à l'achat et à l'installation d'un luminaire à l'intersection du chemin Boileau et du chemin des Rapides.

Adoptée à la majorité.

PROJETS DE LOTISSEMENT DE GESTION FRANÇOIS DRAPEAU INC. ET DE H. LEGGETT ET FILS INC.

Pour ces projets de lotissement, le CCU recommande au Conseil de rencontrer les personnes concernées afin de déterminer un espace qui serait réservé pour fins de parc.

RÉS 153-10 : NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que Mme Francine Bergeron soit nommée membre du Comité consultatif d'urbanisme pour la durée normale du terme.

Adoptée à la majorité.

RÉS 154-10 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance soit levée.

Adoptée à la majorité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-très. adj. et dga